



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 8 juillet 1965

Trente-neuvième session

à 10 h 40

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Points 2, 3, 4, 5 et 35 de l'ordre du jour:

Page

Décennie des Nations Unies pour le développement

Tendances économiques mondiales

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil
Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Débat général (suite) 71

Tendances économiques mondiales (E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059; E/ECE/572; E/L.1076, E/L.1079/Rev.1)

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3991, E/4022, E/4027, E/4029, E/4030, E/4034, E/4035, E/4036, E/4037 et Ad.1, E/4039, E/4041 et Add.1, E/4044 et Add.1 et 2, E/4050, E/4062 et Add.1, E/4076)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4040, E/4052, et Add.1 à 3)

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4070)

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Chine, Grèce, Italie, Malawi, Philippines, République centrafricaine, Suède, Tunisie, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 2, 3, 4, 5 ET 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4033, E/4068, E/4071)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. Le PRÉSIDENT fait remarquer que les points 4 et 35 de l'ordre du jour étant étroitement liés aux points 2, 3 et 5, il y aurait avantage à examiner ces cinq points ensemble. Il invite le Secrétaire général à présenter les points 4 et 35.

2. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit qu'en cette année 1965, qui a été désignée comme l'Année de la coopération internationale et marque le milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le moment est venu de faire le point. Pour la plus grande partie du monde, les objectifs de la Décennie restent une aspiration, sans être encore traduits dans la réalité. Ayant déjà indiqué à la 1369^e séance certains domaines prioritaires où une action des Nations Unies pourrait être utile et qui méritent un effort spécial, il abordera maintenant, à propos des points 4 et 35, quelques aspects pratiques de cette même question générale.

3. Du point de vue des institutions et des programmes, le système des Nations Unies s'est considérablement renforcé depuis quelques années. En ce qui concerne l'ONU elle-même, on peut citer comme exemples la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a ouvert un horizon nouveau à l'activité de l'Organisation; l'établissement envisagé d'un programme des Nations Unies pour le développement, qui devrait assurer des fondements plus solides aux activités de coopération technique; la mise en route d'un Institut de formation et de recherche des Nations Unies, la réorientation et l'extension du FISE, et la consolidation et l'expansion du Centre de développe-

ment industriel. D'autre part, le Conseil est saisi de propositions en vue de poursuivre et d'élargir le Programme alimentaire mondial entrepris sous les auspices communs de l'ONU et de la FAO et dont les progrès ont été impressionnants.

4. En outre, des dispositions ont été prises pour développer au maximum la coopération et la coordination. L'une des idées maîtresses qui se dégagent du rapport intérimaire sur la Décennie du développement (E/4033) et du rapport intitulé « A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement » (E/4071) est que les diverses organisations qui relèvent des Nations Unies sont essentiellement interdépendantes dans leur action. Ces organisations sont institutionnellement et physiquement distinctes, mais leurs rapports annuels, bien qu'ils n'aient pas été établis dans le dessein précis de mettre en relief la coordination entre les organisations, offrent un tableau révélateur de la collaboration étroite qui s'est établie entre elles. Cet aspect de la situation apparaît avec plus de détails, pour l'année écoulée, dans les trentième et trente et unième rapports du CAC (E/3991 et E/4029).

5. Le Programme alimentaire mondial est un exemple frappant de la coopération dynamique qui s'est instaurée entre les organisations des Nations Unies. Son succès continuera à dépendre, pour beaucoup, d'une collaboration étroite non seulement entre les deux organisations qui l'ont lancé — l'ONU et la FAO — mais aussi avec d'autres organisations et d'autres programmes opérationnels du système des Nations Unies. Tous ces liens et, notamment, les liens avec le futur programme des Nations Unies pour le développement devront se resserrer et se développer encore si les ressources sont appelées à s'accroître dans les années à venir.

6. Il y a bien d'autres faits de grand intérêt pour la Décennie du développement qui ont une incidence sur le dispositif de collaboration entre les institutions. On s'est préoccupé, notamment, de créer des relations de travail appropriées dans le domaine du commerce et du développement, tant au sein de l'ONU elle-même qu'entre les diverses organisations du système des Nations Unies. Le programme mondial d'alphabétisation de l'UNESCO, va faire fond, dans une très large mesure, sur les efforts conjugués des autres organisations des Nations Unies. Il faut songer aussi aux accords opérationnels récemment conclus entre la BIRD, la FAO et l'UNESCO, ainsi qu'aux échanges de renseignements et d'idées en matière de développement industriel entre, d'une part, le Centre de développement industriel et le Fonds spécial et, d'autre part, le groupe de la BIRD. La collaboration entre les membres intéressés du CAC progresse à grands pas dans des domaines tels que les conséquences économiques et sociales du désarmement, l'enseignement et la formation, les programmes destinés à la jeunesse, la science et la technique. A mesure que la Décennie s'avance et que les programmes s'étendent en volume et en portée, la nécessité de la coopération entre les organisations prend encore plus de sens. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a eu des entretiens avec le CAC et avec les chefs des services financiers des institutions spécialisées ; à l'issue de ces

entretiens, le CAC a fait des propositions en vue d'établir tous les ans un document unique contenant des renseignements systématiques sur les dépenses totales consacrées aux programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

7. Il faut se louer du resserrement des rapports entre le Comité consultatif et le CAC ; le renforcement des relations entre le Conseil et le CAC n'a pas moins d'importance pour assurer une bonne coordination des travaux et une action internationale efficace en faveur du développement. La réunion qui a eu lieu pendant l'été de 1964 entre le CAC et les membres du Bureau du Conseil, a été un premier pas utile vers une collaboration plus étroite, et la deuxième réunion tenue récemment a marqué une nouvelle étape vers une communauté de vues.

8. A mi-chemin dans la Décennie du développement, il convient de considérer en toute objectivité, non seulement les résultats acquis, mais aussi ceux qui ne l'ont pas été. Le Conseil devrait examiner quels enseignements il faut en tirer, ce qu'il faut en conclure, quelles réussites il faut pousser plus loin et à quelles insuffisances il faut remédier. Le Conseil et le Secrétariat devraient tirer meilleur parti des instruments qu'ils peuvent utiliser, et les délégations ne manqueront sans doute pas de trouver des réponses aux grandes questions qui se posent. Le Secrétaire général va dire un mot de certaines méthodes qui devraient contribuer à rendre le travail du Conseil plus productif.

9. Tout d'abord, si le Conseil veut remplir son rôle d'organe directeur des programmes de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, il doit être complètement renseigné sur ces programmes, et aussi avoir des indications suffisantes sur la répartition des ressources budgétaires disponibles pour leur exécution. Ces renseignements complets n'ont pas, jusqu'ici, été fournis au Conseil, mais la note relative au point 35 de l'ordre du jour (E/4070) propose un modèle de présentation annuelle du programme de travail et des ressources budgétaires. Bien que ce document n'ait trait qu'aux activités du Département des affaires économiques et sociales du Siège, il permettra au Conseil de se faire, pour la première fois, une idée précise des activités entreprises dans chaque domaine principal et des dépenses qui leur sont consacrées. Ses conclusions essentielles ont déjà été soumises au Comité consultatif, qui doit bientôt présenter ses observations à leur sujet.

10. En second lieu, le Conseil a exprimé le désir, depuis quelques années, non seulement d'avoir une idée plus nette de la portée d'ensemble des programmes exécutés par l'ONU et les institutions qui lui sont reliées, mais aussi de pouvoir se faire une idée de leur efficacité. Les programmes opérationnels des Nations Unies ont eu, jusqu'ici, le bénéfice des critiques formulées par tel ou tel membre du Comité de l'assistance technique, du Conseil d'administration du Fonds spécial et du Conseil économique et social lui-même, et l'on a procédé, de temps en temps, à des évaluations partielles. Soucieux de déférer au désir du Conseil, le Secrétariat est en train d'expérimenter une technique nouvelle, en évaluant l'incidence d'ensemble des programmes de coopération technique de l'ONU et des institutions spécialisées dans quel-

ques pays choisis. Il est trop tôt pour dégager les enseignements qu'apporteront ces évaluations, entreprises avec la collaboration active des gouvernements du Chili et de la Thaïlande et des institutions des Nations Unies, mais on compte tirer beaucoup d'enseignements et de profit de cette expérience pour organiser des opérations d'évaluation dans quelques autres pays pendant l'année qui vient. Le Secrétaire général est convaincu que les gouvernements seront disposés à soutenir davantage les programmes des Nations Unies lorsqu'ils sauront que l'Organisation se préoccupe constamment d'évaluer ses succès et ses échecs. Les méthodes d'évaluation sont d'application délicate et il faudra encore bien des tâtonnements, mais le Secrétaire général est persuadé que le travail d'évaluation deviendra, progressivement, partie intégrante des activités opérationnelles des Nations Unies.

11. En troisième lieu, il importe de déterminer quel est l'impact des travaux d'étude et d'analyse que les Nations Unies consacrent aux questions générales de politique économique et sociale internationale. Il est déjà difficile d'évaluer les programmes d'opérations, il l'est encore bien plus d'établir quel est l'impact des travaux d'étude et de déterminer, par exemple, les effets qu'ils ont sur le processus par lequel les gouvernements arrivent à leurs décisions. Certes, l'assistance technique fournie par les Nations Unies est fondée, en très grande partie, sur ces travaux d'étude et l'on peut dire que des gouvernements et des experts du monde entier s'inspirent d'une bonne partie de la documentation établie par l'ONU et les institutions spécialisées pour préparer et mettre en œuvre des programmes de développement économique et social. Il est exact aussi que bien des idées sur le développement économique et social, désormais admises partout, ont été lancées dans les organisations du système des Nations Unies. Toutefois, il faudrait peut-être chercher à orienter les rapports de telle sorte qu'ils facilitent de façon plus directe la tâche des gouvernements lorsqu'ils ont à décider de l'adoption de telle ou telle politique ou de tel ou tel programme nouveau. Par exemple, dans l'établissement du quatrième rapport sur la réforme agraire (E/4020 et Add.1 et 2), le Secrétariat ne s'est pas borné à exposer les programmes actuels de réforme ; il a tenté aussi d'en analyser les éléments principaux et les conséquences principales. De même, dans son cinquième rapport sur les moyens d'augmenter le courant international des capitaux privés (E/4038 et Add.1), le Secrétaire général a présenté, à titre indicatif, quelques suggestions sur de nouvelles façons d'aborder le problème du transfert accéléré des connaissances techniques aux pays en voie de développement. Le Secrétariat se propose également de publier plus souvent des résumés, accompagnés de leurs conclusions, car il estime qu'ils seront utiles à ceux qui ont à prendre des décisions de principe sans toujours avoir le temps de lire des documents volumineux. Il est absolument indispensable que les travaux d'étude et d'analyse satisfassent aux normes les plus élevées car des recommandations en matière de politique ne peuvent être, en toute conscience, présentées aux gouvernements que si elles reposent sur des fondements vraiment solides.

12. Enfin, le Secrétaire général espère voir s'établir, tant au cours des sessions du Conseil qu'en d'autres occasions, un dialogue constructif entre le Secrétariat et le Conseil.

Il y a onze ans, M. Hammarskjöld déclarait que ce dialogue était indispensable au succès des efforts que déploie l'Organisation pour aider les deux tiers de l'humanité à échapper à la pauvreté, à la famine et à l'ignorance ; cette remarque est tout aussi valable aujourd'hui.

13. Le Secrétaire général attire l'attention du Conseil sur un passage du trente et unième rapport du CAC, dans lequel celui-ci juge utile d'insister tout particulièrement sur les progrès constants qui ont été réalisés dans le sens de la paix par l'action coopérative dans les domaines économique, social et culturel, et se déclare convaincu que cette coopération doit être renforcée et intensifiée encore davantage pour pouvoir mieux répondre aux besoins croissants des pays en voie de développement, ainsi qu'à la nécessité de promouvoir le progrès et la paix dans le monde entier (E/4029, par. 3 et 4). Il est indéniable que l'intérêt d'une action multilatérale visant à favoriser et à hâter le développement devient de plus en plus évident d'une année à l'autre. En ce qui concerne l'ONU elle-même, le Secrétaire général tient à revenir sur un sujet dont il a traité dans son récent exposé sur les incidences financières des décisions du Conseil (E/4082) et dont il est implicitement question dans la note concernant le programme de travail et le budget de l'Organisation dans le domaine économique et le domaine social (E/4070). La méthode qui consiste à établir une corrélation entre les ressources financières de l'Organisation et ses besoins n'a pas opéré de façon satisfaisante, et une forte disproportion est apparue entre la portée et l'ampleur rapidement croissantes des tâches et les moyens d'exécution. Le moment est venu d'examiner de près ce mécanisme, car, en une année où l'on consacre tant d'attention à la situation financière de l'ONU, le Secrétaire général a été contraint de demander à l'Assemblée générale un relèvement sensible des ressources. On ne peut que reconnaître la nécessité de crédits additionnels importants pour le Centre de développement industriel et, à cet égard, le Secrétaire général a trouvé fort encourageante la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni à la 1369^e séance. Les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement exigent aussi un accroissement considérable des dépenses et, bien que dans d'autres domaines, notamment celui de la science et de la technique, les accroissements nécessaires soient beaucoup plus faibles, ils n'en sont pas moins indispensables. S'il est possible d'obtenir le complément nécessaire de ressources et si l'on peut mettre au point des dispositions assurant une corrélation plus systématique entre le programme et le budget, le Secrétariat arrivera certainement à maintenir et même à élever ses normes dans l'exécution des programmes que le Conseil et l'Assemblée générale ont déclarés prioritaires, et l'Organisation des Nations Unies pourra, dans les années à venir, apporter une contribution encore plus décisive à la réalisation des objectifs de la Décennie du développement — objectifs qui sont indissolublement liés à la paix et à la prospérité futures de l'humanité.

14. Le PRÉSIDENT invite le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie à prendre la parole.

15. M. KAMBONA (République-Unie de Tanzanie) fait remarquer que les déclarations des représentants de la France et du Ghana (1369^e et 1371^e séances, respectivement) rendent la sienne presque superflue. On s'est montré surpris que la France et la Tanzanie, bien qu'elles soient aux deux extrémités opposées du processus de développement économique et partent de postulats radicalement différents, arrivent presque aux mêmes conclusions dans leur analyse générale des considérations politiques et économiques. Cette coïncidence n'a rien de surprenant pour M. Kambona. Le Président de la Tanzanie a eu à Paris, avec le Président de la République française, il y a seulement quelques jours, un échange de vues préliminaire sur les tendances politiques et économiques du monde et a rapporté de cet entretien la conviction qu'il avait rencontré un chef et un homme d'honneur qui comprend réellement les préoccupations légitimes du tiers monde. Il n'est donc pas surprenant que les vues exprimées au Conseil par la délégation française témoignent d'une compréhension aussi évidente des problèmes des pays peu développés. D'autre part, la délégation de la Tanzanie part de l'opinion du représentant du Ghana sur la situation économique mondiale, les déceptions éprouvées au sujet de la Décennie du développement et le rôle du Conseil. Le Ghana a exprimé l'avis de tous les pays d'Afrique.

16. Cependant M. Kambona tient à profiter de sa présence à Genève pour exposer au Conseil certaines des considérations qui inspirent son gouvernement. Bien que dans la situation internationale on puisse distinguer des aspects économiques et des aspects politiques, il ne faut pas oublier que la question est une et indivisible. C'était là, évidemment, l'avis du Secrétaire général lorsqu'il a parlé, à la 1369^e séance, de lumière et d'ombre dans un même tableau. Les nations ont toutes le devoir de faire appel à toute leur ingéniosité et à toute leur puissance d'invention pour faire en sorte que la lumière l'emporte sur l'ombre dans l'ensemble du tableau. La lumière éclatante de la paix doit chasser les ombres qu'ont jetées les ravages, la misère et le mal créés par la guerre. Il est de l'intérêt de tous d'empêcher la guerre : l'humanité tout entière doit se préoccuper de la survivance de l'humanité. On ne saurait cueillir les fruits de la prospérité économique tant que les conditions de la paix n'ont pas été solidement établies.

17. Nombreux pourtant sont les dangers qui menacent le maintien d'une paix durable. Les plus graves sont d'abord les ingérences inadmissibles dans les affaires intérieures d'autres Etats ; ensuite la prédominance du colonialisme ; puis les préjugés raciaux et politiques et l'intolérance religieuse ; puis la persistance de termes de l'échange défavorables aux pays en voie de développement dans leur commerce avec les pays industrialisés ; et enfin, les tentatives visant à diminuer l'importance suprême du rôle de l'ONU comme instrument le plus efficace du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

18. A considérer objectivement les tendances actuelles du monde, on ne trouve pas de raison de se réjouir. Le côté lumineux du tableau est très assombri par la guerre qui sévit en Asie du Sud-Est. En outre, le Gouvernement tanzanien est hanté par la peur que cette guerre, déjà assez monstrueuse en elle-même, ne précipite le monde

entier dans une conflagration qui l'anéantirait. La Tanzanie se soucie peu de savoir qui est l'agresseur ou quelles sont les idéologies qui ont encouragé l'agression. Elle se soucie de la paix et de la vie des Vietnamiens. Il faut que cessent ces pertes stériles de vies humaines, songer à ces hommes, à ces femmes et à ces enfants innocents qui meurent tous les jours par milliers sans raison. Pour la Tanzanie, il n'y a pas de Vietnamiens de l'est, de l'ouest, du nord ou du sud, il y a des hommes, des femmes et des enfants du Viet-Nam, qui ont le droit de régler leurs affaires entre eux comme seuls des frères peuvent le faire, sans intervention extérieure. La Tanzanie se soucie tout autant des soldats américains qui meurent chaque jour dans un conflit insensé. Le Conseil pourrait aider à étendre les avantages économiques du projet du Mékong à l'infortuné peuple vietnamien s'il lançait un appel, au seul nom de l'humanité, pour que la paix, le bon sens et le calme oriental règnent de nouveau en Asie du Sud-Est.

19. M. Kambona pense donc, comme le représentant de la France, qu'il faut commencer par dissiper les ombres de la guerre pour que la lumière de la paix puisse éclairer la vie économique des pays en voie de développement. La paix a ses victoires, non moins glorieuses que celles de la guerre, et c'est dans cette conviction que le Gouvernement tanzanien envisage les conséquences économiques et sociales du désarmement. On ne pourra établir un régime de paix et de stabilité pour les populations des pays peu développés du monde tant que la communauté internationale n'aura pas résolu la crise de confiance actuelle.

20. Un autre problème met à rude épreuve la patience de bien des pays : c'est la persistance du colonialisme portugais sur le continent africain, et l'intolérance et les préjugés sociaux et politiques qui sévissent en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud. Lorsqu'il examine et analyse l'évolution de la Décennie du développement et la détérioration des tendances économiques dans les pays en voie de développement, le Conseil songe principalement aux pays en voie de développement libres et indépendants. Mais il reste à faire disparaître au Mozambique, en Angola, en Guinée portugaise, dans le Sud-Ouest africain et dans la République sud-africaine, l'esclavage et l'asservissement politique, le travail forcé, la dégradation de la personne humaine et bien d'autres maux infligés aux Africains, maux qui sont légitimement une source de conflits et mettent donc en danger la paix et la sécurité internationales. On ne pourra atteindre entièrement les objectifs de la Décennie du développement tant que ces îlots d'oppression subsisteront. La communauté internationale doit inviter le Portugal à renoncer à ses pratiques d'esclavage et de colonialisme en Afrique, et la République sud-africaine à cesser sa politique d'*apartheid* et d'étouffement des aspirations légitimes du peuple africain. Il faut inviter l'Afrique du Sud à remettre à l'ONU son mandat sur le Sud-Ouest africain, et inviter le Royaume-Uni à réaffirmer l'engagement qu'il a pris de n'accorder l'indépendance à la Rhodésie du Sud que sur la base de la loi de la majorité, avec des garanties pour les droits de la minorité. Le Gouvernement du Royaume-Uni a suivi pendant des siècles le principe du gouvernement de la majorité dans l'évolution vers l'indépendance de ses colonies, de ses

protectorats et de ses territoires sous tutelle, à commencer par les treize colonies américaines, au XVIII^e siècle. Il ne peut maintenant abandonner le principe du gouvernement de la majorité et du suffrage universel des adultes en tant que condition préalable à l'indépendance, et il ne saurait prétendre que les intérêts de 200 000 immigrants blancs de Rhodésie du Sud doivent prévaloir sur ceux de 4 millions d'Africains, héritiers légitimes du Zimbabwe, qui existait des milliers d'années avant que Cecil Rhodes ne « découvre » ce pays.

21. Si le Gouvernement du Royaume-Uni permettait à la minorité en Rhodésie du Sud de proclamer impunément l'indépendance en imposant ses conditions, il se rendrait assurément coupable de préjugé racial. Mais M. Kambona connaît bien les dirigeants actuels du Royaume-Uni et se refuse à croire qu'un gouvernement travailliste se laisserait guider par ce préjugé en ce qui concerne la Rhodésie du Sud. Sans vouloir se mêler en quoi que ce soit des affaires intérieures du Royaume-Uni, M. Kambona ne peut s'empêcher d'applaudir à ce qu'a fait le Premier Ministre de ce pays lorsqu'il a instamment demandé à la Chambre des Communes de considérer comme « un lépreux politique » un membre du Parlement qui s'était fait élire à la suite d'une campagne électorale fondée sur le préjugé racial. Il a le ferme espoir que M. Wilson ne voudra pas s'exposer lui-même à une accusation de ce genre en soutenant pour la Rhodésie du Sud un régime d'indépendance qui ne serait pas fondé sur la loi de la majorité, assortie de la garantie des droits pour la minorité.

22. La quatrième source de conflit est la persistance de termes de l'échange défavorables aux pays en voie de développement dans leur commerce avec les pays développés. Les études économiques dont le Conseil est saisi présentent un tableau assez sombre de la situation. En effet, alors que l'objectif de la Décennie du développement fixait à 5 % le taux minimal de croissance annuelle du revenu national de ces pays jusqu'en 1970, ce taux est tombé à 4 %, de sorte que, au bout des cinq premières années de la Décennie, l'écart s'est creusé entre le revenu par habitant des pays développés et celui des pays en voie de développement. Le déficit, évalué à 70 millions de dollars aux fins de la Conférence de 1964 sur le commerce et le développement, s'est donc aggravé, et le Secrétaire général a déclaré au Conseil que le rythme de progression de l'aide aux pays en voie de développement s'est sensiblement ralenti.

23. Les pays développés doivent changer d'attitude psychologique et adopter résolument une politique réaliste dans leurs relations de commerce et d'assistance avec les pays en voie de développement, qui vont eux-mêmes jusqu'à la limite du possible dans leurs efforts pour accroître la productivité de leur agriculture et pour s'industrialiser. La surpopulation, l'urbanisation, la nécessité d'assurer le service d'une lourde dette et le désir naturel de consacrer de gros investissements à leurs ressources humaines créent aux pays en voie de développement des problèmes qui leur semblent parfois insurmontables. Un revirement moral des pays développés pourrait cependant tout changer : il suffirait qu'ils décident en principe d'ouvrir plus largement leur marché aux produits primaires et aux articles manufacturés des pays en voie de

développement, et qu'ils contribuent à garantir et stabiliser les prix des produits de base. Le plan français, qui prévoit d'organiser les marchés des produits des pays en voie de développement, tout en y maintenant un élément de libre concurrence, mérite d'être étudié de plus près. La délégation française affirme avec raison que le commerce international risque, s'il n'est pas judicieusement organisé, d'entraîner l'asservissement des pays en voie de développement. La solution paraît être d'adopter une formule paradoxale : il faut maintenir un certain protectionnisme à l'échelon régional tout en libérant les échanges à l'échelle mondiale. Les pays développés pourraient aussi accroître l'aide qu'ils fournissent et assouplir beaucoup les conditions des prêts à l'investissement qu'ils accordent aux pays en voie de développement. Ils devraient enfin avoir une politique plus libérale dans les institutions financières intergouvernementales sur lesquelles ils ont la haute main.

24. Il n'est pas normal, par exemple, que la BIRD se préoccupe toujours du profit qu'elle peut tirer de tel ou tel projet d'investissement ; elle ne doit pas tolérer que ses décisions soient dictées par la politique de puissance. Les représentants des institutions financières internationales parlent souvent de fonds excédentaires disponibles pour l'investissement, tout en condamnant par trop facilement les projets qu'on leur présente comme économiquement irrationnels et en imposant des conditions de remboursement aussi draconiennes que possible. On peut citer, à titre d'exemple, le projet de construction d'une voie ferrée reliant la Zambie au port de Dar es-Salam. Ce n'est pas là un projet de prestige ou d'intérêt politique, car la Zambie, pays sans littoral, doit actuellement faire fond sur le réseau ferroviaire et les installations portuaires de deux pays hostiles, la Rhodésie du Sud et le Mozambique, qui menacent sans cesse de paralyser son économie. Les gouvernements de la Zambie et de la Tanzanie ont demandé à la BIRD une étude technique et un prêt pour la construction de cette voie ferrée ; l'étude a permis d'établir que ce chemin de fer coûterait environ 60 millions de livres sterling, mais la BIRD a refusé de financer le projet, en alléguant qu'il n'était pas rentable dans l'avenir prévisible, que la Zambie et la Tanzanie désiraient ce chemin de fer pour des raisons politiques et qu'il serait plus économique de fournir à la Zambie le complément de moyens de transport nécessaires à ses importations et à ses exportations et d'améliorer les voies ferrées et les ports existants. Il faudrait pourtant songer qu'on ne peut compter sur la Rhodésie du Sud, l'Afrique du Sud et le Portugal pour maintenir ouvertes les communications indispensables à la Zambie. Cette voie ferrée serait un facteur de développement pour l'Afrique et non pas un moyen d'accroître le prestige des Présidents des deux pays intéressés, qui ont pour seul souci le bien-être de la population des deux pays.

25. En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour, sans contester que le Conseil est statutairement compétent pour examiner et réévaluer son rôle et ses fonctions, la Tanzanie considère qu'il faudrait faire appel à la sagesse collective de l'Assemblée générale pour déterminer la cause réelle des déficiences du Conseil. La Tanzanie attache à cette question une telle importance qu'elle a l'intention de proposer à la vingtième session

de l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour un point intitulé « Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil économique et social ». M. Kambona espère donc pouvoir exposer plus longuement ses vues en la matière devant la Commission politique spéciale et l'Assemblée générale elle-même.

26. Le Conseil doit encourager la Commission de la population à redoubler d'efforts, car il est temps d'adopter une attitude réaliste et franche en recommandant de régler directement et biologiquement l'accroissement démographique. Il faut aussi encourager le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification dans les efforts qu'il fait pour que les pays en voie de développement disposent de plus de logements à bon marché, et il faut appuyer et faire admettre le principe de la création d'un fonds d'équipement. En attendant qu'une décision soit prise sur ce point, le Gouvernement de la Tanzanie est prêt à accepter la suggestion formulée par le représentant du Royaume-Uni à la 1369^e séance, tendant à créer un fonds d'investissement volontaire, à condition que ce fonds soit employé effectivement à des investissements immédiats, car on a assez fait d'enquêtes sur les ressources et d'études de préinvestissement. Il faut encourager et renforcer les banques régionales de développement, et les pays développés devraient suivre l'exemple du Royaume-Uni en leur fournissant des contributions importantes.

27. Le Conseil a encore un rôle très utile à jouer dans le domaine économique et social, mais il faut lui infuser du sang nouveau qui lui redonne de la vigueur, à l'exemple de ce qu'ont fait certaines institutions spécialisées. Les Nations Unies peuvent compter sur le soutien du Gouvernement et de la délégation de la Tanzanie pour les aider dans leur tâche.

28. M. MORSE (Directeur général du Bureau international du Travail) constate que le débat actuel du Conseil sur la coordination des activités dans le système des Nations Unies est empreint, plus que les années précédentes, du sentiment de l'urgence et de l'importance vitale d'une action. Il y a à cela plusieurs raisons. Tout d'abord, on est arrivé à la moitié de la Décennie du développement et le moment est venu d'examiner dans quelle mesure on a réussi à harmoniser les efforts déployés à cette occasion, de façon à donner une efficacité nouvelle à ceux qu'il reste à faire pour atteindre complètement les objectifs de la Décennie. Il faut ensuite prendre position sur certaines questions de coordination, qui peuvent avoir une influence profonde pour les activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Enfin, nul n'ignore que cette année où l'Organisation célèbre son vingtième anniversaire est pour elle une année de difficultés politiques. Issues des tensions qui se manifestent en divers points du monde, ces difficultés ont eu des répercussions sur l'ONU en tant qu'organe politique et une incidence, sous une forme ou une autre, sur les travaux de toutes les institutions spécialisées. L'avenir de tout le système des Nations Unies dépendra donc de la mesure dans laquelle toutes les institutions spécialisées pourront le soutenir, grâce à la stabilité institutionnelle qui fait leur force. Il importe à cet effet que les organisations s'attachent, sans exception, à faire disparaître chez elles

toutes les causes possibles de friction et à harmoniser complètement leurs desseins et leur action; en d'autres termes, il faut qu'une coordination plus étroite et plus efficace s'établisse entre elles. Le problème de la coordination dépasse donc de loin, aujourd'hui, le simple cadre administratif, il a une résonance politique qu'il faut se garder de méconnaître.

29. Le fait que les organisations des Nations Unies ont continué à grandir ensemble au lieu de perdre de leur cohésion sous la pression des événements est une preuve de l'efficacité du cadre actuel de coordination. Il y a dix ans, la coordination était le résultat d'un effort, elle est devenue une habitude, témoignage de l'efficacité du mécanisme établi par le Conseil et par les organes directeurs des institutions spécialisées. Les querelles de compétence et les problèmes de chevauchements de programmes, qui dominaient si souvent, les années précédentes, la discussion des points actuellement à l'étude, ont maintenant disparu ou sont en grande partie résolus. On a trouvé, par exemple, une solution aux problèmes de compétence et de collaboration qui s'étaient posés en matière de prévention des accidents du travail et de médecine du travail entre l'OIT, l'OMS et l'AIEA; les efforts conjugués qui ont été déployés à cet égard ont eu et continuent d'avoir des résultats remarquables. Il n'est sans doute pas exagéré de dire que, sur le plan pratique, les problèmes ont à peu près disparu. M. Morse pense que ses collègues de la FAO et de l'UNESCO s'accorderont à reconnaître que des progrès considérables ont été accomplis et que les relations entre les trois organisations se sont beaucoup renforcées.

30. Certes, il reste beaucoup à faire pour rationaliser les activités des institutions spécialisées et leur assurer ainsi l'efficacité optimale, mais on constate que, lorsqu'il subsiste encore une concurrence et un chevauchement d'activité, ils ne portent que sur des questions mineures. D'ailleurs, la persistance de quelques querelles d'attributions sur les points où se recouvrent les domaines de compétence propres à chaque institution suffirait à prouver que le mécanisme de la coordination fonctionne, qu'il permet de déceler les gaspillages d'efforts et que chaque institution garde une conception positive et dynamique des responsabilités internationales qui lui incombent. Le stimulant le plus actif de la coordination a peut-être été la participation au PEAT et aux projets du Fonds spécial. La mise en œuvre de ces programmes a exigé une coordination très poussée, tant dans l'ordre technique que sur le terrain, et ces normes de collaboration ont été peu à peu admises dans d'autres secteurs d'activité. La fusion envisagée du PEAT et du Fonds spécial accroîtrait encore l'efficacité et la productivité d'ensemble de l'effort d'assistance technique des Nations Unies. A tout prendre, le système actuel de coordination a répondu à l'attente. S'il y a encore des problèmes, il permet du moins aux institutions spécialisées de les définir et de les étudier. Sa souplesse est l'une de ses qualités maîtresses, car elle permet d'étendre son application aux nouvelles questions à mesure qu'elles se posent. Il importe donc, en ce qui concerne l'avenir, de reconnaître la valeur du dispositif actuel et de veiller à ce que toutes nouvelles dispositions intéressant le cadre institutionnel des Nations Unies soient minutieusement étudiées par les organismes appro-

priés afin que leur mise en œuvre, si elle est décidée, ne remette pas en cause les pratiques et les habitudes de coordination établies. Il convient de garder ce souci, notamment si l'on envisage de créer de nouvelles institutions spécialisées. Pour garder au système toute sa vigueur et son efficacité, il faut faire en sorte qu'une évolution dans ce sens ne vienne pas rouvrir les querelles intestines stériles et néfastes, concernant les domaines de compétence, qui ont été trop fréquentes dans le passé.

31. Du fait qu'elle est la seule organisation du système dont les organes sont constitués selon une représentation tripartite (gouvernements, organisations d'employeurs et organisations de travailleurs), l'OIT a toujours eu une attitude très nette sur les questions relatives à son domaine de compétence. Toute équivoque qui aurait pu exister dans le passé quant aux limites précises de ce domaine a été dissipée lors des débats qui ont eu lieu sur le programme et la structure de l'OIT aux trois dernières sessions de la Conférence internationale du Travail. Avec l'accord exprès des mandataires des gouvernements, du patronat et des syndicats, trois grands domaines d'action ont été définis sur lesquels l'OIT concentrera ses ressources : la mise en valeur et la pleine utilisation des ressources humaines, la mise au point d'institutions permettant à tous les secteurs de la population active de contribuer pleinement à la croissance économique de leur pays et d'en tirer le maximum d'avantages, et l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les travailleurs. Les efforts de l'OIT seront axés sur la réalisation des objectifs qu'elle s'est assignés dans ces domaines, car ce n'est qu'à cette condition, elle le sait, qu'elle peut attendre des autres organisations qu'elles respectent et reconnaissent sa responsabilité première dans ces domaines. Il est aussi admis qu'une fois ainsi précisés les objectifs et les domaines de compétence de l'OIT, il lui incombe de veiller à ne pas outrepasser les limites qu'elle s'est elle-même fixées. Comme toutes les autres organisations, l'OIT doit se pénétrer encore davantage de son rôle et de sa place dans le système des Nations Unies.

32. En tant que membre du système des Nations Unies, l'OIT doit coopérer avec d'autres organisations à la réalisation de certains projets et programmes qui l'intéressent et à la mise en œuvre desquels elle doit apporter une contribution, mais dont la responsabilité essentielle incombe à d'autres organisations.

33. On peut citer, à cet égard, la question des conséquences économiques et sociales du désarmement, qui appelle, de toute évidence, la coopération de toutes les organisations internationales. L'intérêt que l'OIT porte à cette question se dégage des résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail et, notamment, de la résolution adoptée à l'unanimité, à sa quarante-neuvième session, quelques jours auparavant. L'OIT a pris une part active aux travaux du CAC et du comité inter-organisations créé pour étudier cette question. Elle estime qu'il ne sera possible de pousser plus loin les études des conséquences économiques et sociales du désarmement que si les gouvernements sont mieux équipés et mieux informés qu'actuellement. Le questionnaire établi par le CAC a donc pour objet d'inciter les gouverne-

ments non seulement à réfléchir mûrement à ce problème, mais peut-être aussi à établir les institutions qui leur permettraient de prendre à l'échelon national, dès qu'il serait vraiment possible de le faire, les mesures rendues nécessaires par le désarmement.

34. La deuxième question à laquelle l'OIT s'intéresse de cette manière est celle du commerce et du développement. Encore que le commerce international ne soit pas directement de son ressort, l'OIT a beaucoup à dire et a aussi beaucoup de questions à poser aux organismes spécialisés qui s'occupent des questions de commerce international. L'une de ses tâches majeures est d'aider les pays en voie de développement à atteindre des niveaux d'emploi élevés et à les maintenir. Mais les efforts qu'elle peut faire dans ce sens seront forcément stériles si les produits de ces pays ne trouvent pas de débouchés sur le marché mondial. Concurrément, les ouvriers des pays industriels ne doivent pas avoir à souffrir de l'accroissement des exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement. Ce n'est pas en recourant à des mesures de protection qu'il faut chercher à résoudre les difficultés qui peuvent surgir — et que l'on peut déjà prévoir —, mais en faisant le nécessaire pour que les changements qui se produiront dans la vie professionnelle des travailleurs soient pour eux et pour leurs familles un facteur de sécurité, non d'insécurité. C'est là un domaine dans lequel les commissions d'industrie de l'OIT peuvent jouer un rôle utile, puisque les employeurs et les travailleurs sont représentés dans ces commissions au même titre que les gouvernements, et sont donc les porte-parole autorisés de ceux qu'intéresse le plus directement la réalisation des aménagements que nécessite l'expansion indispensable du commerce mondial.

35. La troisième question, à savoir l'industrialisation, est l'une de celles qui sont directement, quoique non exclusivement, du ressort de l'OIT. Les activités techniques de l'OIT sont, pour plus de moitié, consacrées au développement des ressources humaines et, en particulier, à la formation de la main-d'œuvre nécessaire à la bonne marche des entreprises industrielles. Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique, créé à Turin par l'OIT, commencera à fonctionner dans le courant de l'année. Il complétera le réseau des centres de formation de base qui ont été créés à l'échelon national et contribuera beaucoup à faciliter l'industrialisation des pays en voie de développement. Il est significatif que ce soit le Commissaire au développement industriel qui ait été désigné pour représenter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Conseil du Centre de Turin. Dans le domaine de l'industrialisation, l'OIT se préoccupe aussi d'améliorer la gestion des entreprises et d'élever la productivité par des cours de perfectionnement des cadres, sans omettre les conditions de vie et de travail dans les entreprises industrielles ni les relations industrielles. C'est pourquoi M. Morse se félicite de la possibilité offerte à l'OIT, dont le Directeur général du Fonds spécial a déjà parlé à la 1370^e séance, de participer avec les autres institutions intéressées aux études industrielles de base nécessaires pour définir avec précision les besoins des pays en voie de développement en matière d'industrie.

36. Le domaine d'intérêt et d'activité de l'OIT à cet égard est déjà très étendu, mais elle voudrait faire plus; elle estime que les besoins des pays en voie de développement en cette matière sont si grands et si urgents qu'elle ne doit épargner aucun effort pour développer ses programmes actuels en profondeur et essayer, avant tout, d'en augmenter l'impact sur le plan pratique. Il y a à peine quelques jours, la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution demandant au Conseil d'administration et au BIT d'examiner avec une attention particulière les mesures pratiques qui seraient de nature à intensifier l'action de l'OIT dans le domaine industriel. C'est la raison pour laquelle le Directeur général prendra pour thème de son rapport à la Conférence internationale du Travail de 1966 la question du développement industriel. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs auront ainsi la possibilité de préciser leurs vues sur le rôle de l'OIT dans le processus de l'industrialisation. Son activité dans ce domaine sera sensiblement renforcée et viendra ainsi appuyer les efforts déployés actuellement par les diverses organisations internationales intéressées pour aider à l'industrialisation. L'OIT attend avec le plus vif intérêt les décisions que l'ONU et, en particulier, l'Assemblée générale seront appelées à prendre dans ce domaine.

37. Passant à la question des droits de l'homme, qui ne pose pas de problème de coordination au sens étroit du terme, mais qui intéresse l'ONU et plusieurs de ses institutions spécialisées, M. Morse déclare que l'OIT a pris l'engagement, aux termes de sa Constitution, de faire respecter les droits de l'homme, question qui a fait l'objet d'un grand nombre de conventions internationales du travail. Trois conventions relatives l'une au travail forcé, l'autre à la liberté syndicale et la troisième à la discrimination dans l'emploi et la profession, sont de toute première importance. Des progrès marqués ont été faits dans tous ces domaines. A sa quarante-neuvième session, la Conférence internationale du Travail a réaffirmé qu'elle condamne le travail forcé et les pratiques entraînant le recours au travail forcé et a demandé instamment que des mesures soient prises pour y mettre fin. La Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale, créée par l'OIT il y a douze ans en accord avec le Conseil économique et social, termine actuellement l'examen du premier cas qui lui ait été soumis avec l'accord du gouvernement intéressé, le Japon. A ce propos, le Directeur général du BIT rend hommage au Gouvernement japonais pour l'esprit de collaboration dont il a fait preuve en permettant de réaliser cette grande expérience en matière de protection des droits de l'homme, qui est essentiellement le résultat de la coopération et de l'accord entre l'OIT et le Conseil économique et social. D'ici quelques jours, la Commission commencera l'examen de la deuxième affaire, qui se rapporte à la Grèce.

38. On sait que la Constitution de l'OIT lui assigne des responsabilités spéciales pour ce qui concerne la discrimination: plus que toute autre organisation, elle a conscience de la force des sentiments, profondément enracinés dans le cœur de l'homme, qui sont à la base de ce problème. Pourtant, en dépit des effets que la Convention de l'OIT sur la discrimination dans l'emploi et la

profession a eus sur le plan pratique, nul n'ignore que la suppression des mesures discriminatoires sanctionnées par la loi ne peut être que l'amorce d'une politique visant à la suppression de la discrimination. Il reste encore — tâche beaucoup plus ardue et de portée bien plus profonde — à extirper des préjugés et des habitudes de pensée enracinés et à instaurer une véritable égalité de chance et de traitement par des mesures positives visant à faire disparaître les injustices dont souffrent certains groupes de la population comme suite aux discriminations et aux inégalités passées. L'OIT s'efforce de compléter le rôle joué par les normes internationales qu'elle a établies en cette matière en appliquant un programme destiné à stimuler et à soutenir une action positive en vue d'une véritable égalité par des moyens divers: recherche, création d'un bureau central de renseignements relatifs à la discrimination dans l'emploi et la profession, réunions officieuses, cycles d'étude et consultations d'experts. M. Morse appelle enfin l'attention du Conseil sur le rapport spécial concernant l'*apartheid*, qui a été présenté à la Conférence internationale du Travail conformément à la déclaration sur l'*apartheid* adoptée par elle en 1964 et au programme de l'OIT pour l'élimination de l'*apartheid* dans le domaine du travail, qui a été approuvé en même temps.

39. En terminant, M. Morse tient à souligner encore la portée politique de la coordination à l'époque actuelle. Il faut se pénétrer de l'importance du rôle qui incombe à l'ONU et aux institutions spécialisées de se soutenir mutuellement. C'est à l'ONU de donner les directives de politique indispensables, pour que les institutions spécialisées puissent s'acquitter des tâches techniques capitales qui leur sont confiées sans risquer de voir leur œuvre anéantie par l'immixtion de problèmes politiques qui sont spécifiquement du ressort des organes politiques des Nations Unies. De leur côté, les institutions spécialisées ont le devoir de faciliter, par tous les moyens possibles, le rôle politique de l'ONU à cet égard en l'appuyant de tout le poids que leur confère leur stabilité institutionnelle, en donnant l'exemple de la coopération internationale et par des activités techniques bien conçues et efficaces. On jugera l'ONU et les institutions spécialisées d'après la mesure dans laquelle elles auront traduit les promesses en actes et d'après la contribution pratique qu'elles apporteront à l'effort général visant à soulager les souffrances humaines partout où elles existent. C'est la seule façon dont elles puissent aider à maintenir la confiance dans l'ordre international aussi bien qu'en elles-mêmes.

40. M. TABOR (Danemark) estime qu'à un moment où l'ONU traverse une crise du fait de ses activités en faveur du maintien de la paix, il est opportun de souligner que rien ne saurait mieux contribuer à assurer la paix et la stabilité qu'une amélioration des conditions de vie des populations déshéritées et leur développement économique et social.

41. En prenant connaissance de l'excellente documentation préparée par le Secrétariat, la délégation danoise a particulièrement retenu la remarque du Secrétaire général, selon laquelle la misère qui frappe une grande partie du monde en développement est une misère pro-

gressive qui risque de s'aggraver pendant la deuxième moitié de la Décennie du développement. De plus, dans la déclaration qu'il a faite à la 1369^e séance, le Secrétaire général a rappelé au Conseil que l'écart entre le revenu par habitant des pays riches et celui des pays pauvres continue à s'accroître. Il semble que, dans ces conditions, le Conseil doive avant tout inciter ses membres à user de tout leur esprit de ressource pour aider à établir une collectivité mondiale où non seulement les fruits du progrès, mais aussi le fardeau des responsabilités, seraient plus équitablement partagés. Telle est la politique qui a été suivie au Danemark, avec l'appui de tous, gouvernement, employeurs et travailleurs. Certes, il est infiniment plus difficile d'organiser les ressources de manière globale en vue de remédier à des tensions et à des déséquilibres qui touchent le monde entier, que d'appliquer une politique à l'échelon national. Toutefois, pour peu que l'on ait la volonté de réussir, l'ONU et les institutions spécialisées, guidées par les gouvernements des pays membres, devraient pouvoir progresser vers les objectifs assignés par l'Assemblée générale à la Décennie des Nations Unies pour le développement.

42. En ce qui concerne la planification économique, il importe d'aborder dans une optique générale les problèmes que pose la planification destinée à hâter l'industrialisation des pays en voie de développement, et ce sujet n'a peut-être pas encore reçu toute l'attention qu'il mérite. Cette planification est aussi importante que le développement du commerce international, de l'agriculture, de l'enseignement et des services de santé, autant d'activités essentielles et interdépendantes. Pour favoriser l'expansion économique dans l'ensemble du monde, il est indispensable de remédier aux déséquilibres actuels en développant davantage le secteur industriel. C'est seulement si l'on se place dans une perspective globale que les progrès économiques pourront être plus équitablement répartis, à mesure que les pays en voie de développement acquerront la force nécessaire pour porter le fardeau des responsabilités qu'implique l'édification d'une structure industrialisée moderne.

43. La proposition tendant à établir une institution spécialisée pour le développement industriel est appuyée d'une documentation solide mais, jusqu'à présent, il n'y en a aucune concernant le projet de résolution VI que le Comité du développement industriel présente au Conseil, et dans lequel le Secrétaire général, en attendant la création d'une institution pour le développement industriel, serait prié de prendre des dispositions pour donner aux services des Nations Unies qui s'occupent de l'industrialisation l'autonomie et la souplesse dont ils ont besoin pour intensifier leurs activités opérationnelles (voir E/4065, chap. VII). M. Tabor espère que l'on disposera bientôt d'une documentation suffisante à ce sujet et que le Secrétaire général donnera son avis sur ce point avant que l'Assemblée générale se prononce. Ce n'est que lorsqu'on disposera d'une telle documentation qu'on pourra décider du genre de dispositif qui permettra le mieux de progresser vers les objectifs de la Décennie du développement dans ce secteur important.

44. La délégation danoise juge très intéressante la proposition du Royaume-Uni visant à constituer un fonds

alimenté par des contributions volontaires, et voudrait l'étudier de plus près, avec les observations du Secrétaire général.

45. Les progrès extraordinaires de la technique sont incontestablement le phénomène le plus important de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il faut faire en sorte que l'on puisse en tirer parti pour assurer l'organisation internationale rationnelle de l'industrie et atténuer le sentiment d'inégalité qui existe actuellement : c'est là une tâche collective qui, de ce fait, est de la compétence du Conseil.

46. Bien que les gouvernements aient sans doute un rôle essentiel à jouer par l'établissement d'une politique visant à une certaine internationalisation de l'industrie, le système d'organisation des sociétés internationales doit tout particulièrement retenir l'attention. En effet, les activités de ces sociétés, qui intéressent maintenant un grand nombre de pays, offrent aux petits pays une possibilité de profiter des tout derniers progrès techniques. Il y aurait intérêt à étudier de près les arrangements coopératifs auxquels ces sociétés ont recours, car toute tentative faite pour aborder le problème de l'industrialisation dans une optique globale se heurtera inévitablement aux mêmes difficultés ou à des difficultés analogues. Même si les procédures et les méthodes employées par les grandes sociétés internationales ne rencontrent pas toujours l'approbation générale, on devrait pouvoir tirer des leçons de leur expérience, de leurs échecs comme de leurs réussites, et l'on faciliterait par là l'organisation internationale d'une industrie moderne sur une base plus rationnelle et plus systématique. On ne pourra tirer pleinement parti des avantages de la planification que si des unités de production déterminées sont établies dans les pays où les ressources et la main-d'œuvre offrent les meilleures garanties d'obtenir des résultats satisfaisants. De telles entreprises communes permettraient probablement d'établir un certain équilibre entre les intérêts nationaux divers qui sont en jeu, et les pays développés, comme les pays en voie de développement, en tireraient profit.

47. La manière dont les pays exportateurs de capitaux conçoivent le financement du développement est un autre aspect de la planification qui mérite d'être étudié plus attentivement. En ce qui concerne le financement du développement à l'échelon national, le Gouvernement danois est toujours parti de l'idée que ce qui importe effectivement, ce sont les ressources réelles constituées par les matières premières, les terres, les techniques dont on dispose, l'esprit de ressource et la main-d'œuvre qualifiée. L'expérience a montré que, si les ressources disponibles — et notamment celles de main-d'œuvre qualifiée — sont placées là où elles ont le rendement le plus élevé, le capital nécessaire au développement peut toujours être obtenu, de sources nationales ou de sources internationales. La délégation danoise a la conviction que, si l'économie mondiale est raisonnablement stable et si l'on aborde les problèmes du développement dans un esprit progressiste, en se fondant sur des projets viables établis en collaboration avec des organisations commerciales, industrielles et agricoles, obtenir les apports nécessaires de capitaux cessera d'être un problème

fondamental pour ne plus être qu'un problème technique. Il faut se rappeler, à cet égard, que le Secrétaire général, en parlant des grands progrès réalisés dans les rapports monétaires internationaux, a reconnu que l'orthodoxie monétaire de demain ne serait pas nécessairement celle d'aujourd'hui. Dans ces conditions, ne serait-il pas possible de mettre au point un système constructif d'aide croissante au développement, dont tireraient également profit les dispensateurs et les bénéficiaires, ceux-ci prenant progressivement des responsabilités plus grandes ?

48. M. Tabor estime, avec certains orateurs qui l'ont précédé, que le Conseil a un rôle statutaire très important à jouer, non seulement en tant qu'organe directeur des programmes de recherche et des programmes opérationnels de l'ONU, mais aussi comme coordonnateur de toutes les activités menées dans les domaines économique et social par l'ONU et les institutions spécialisées. Il ne peut s'acquitter de cette tâche importante de coordination que s'il demeure en consultation étroite avec les organismes reliés à l'ONU et présente à l'Assemblée générale des recommandations constructives fondées sur ces consultations. Cela dit, tous les avis qu'il formule doivent s'inspirer d'une perspective d'ensemble, notion qui est à la base même de la Décennie du développement.

49. En tant que point focal de toutes les activités des Nations Unies, le Conseil occupe une position exceptionnelle qui lui permet d'établir, pour l'économie mondiale, la politique d'ensemble indispensable à la réalisation des objectifs de la Décennie. Ce n'est qu'en les évaluant, les unes par rapport aux autres, et chacune par rapport à l'objectif global à atteindre, qu'on pourra donner aux diverses mesures techniques l'ordre de priorité qu'elles méritent. Le Conseil peut, au vu de la conjoncture économique générale, proposer les changements qu'il convient d'apporter à l'ordre de priorité et aux objectifs et aussi, en évaluant périodiquement les résultats obtenus — condition de tout progrès réel — aider à définir, à partir des objectifs globaux de la Décennie du développement, des objectifs sectoriels en même temps que les objectifs globaux de l'expansion.

50. Pour pouvoir mener sa tâche à bien, le Conseil doit évidemment être bien documenté. Il faudrait, pour cela, que le conseil de politique économique se réunisse plus souvent. Cet organe important du Secrétariat, qui réunit les directeurs de tous les programmes de recherche et de tous les programmes opérationnels de l'ONU dans les domaines économique et social, ainsi que les conseillers politiques principaux du Secrétaire général, pourrait fournir au Conseil des renseignements précieux sur les progrès réalisés, comme sur les difficultés et les déséquilibres du programme d'ensemble.

51. Si le Conseil parvenait à définir les principes dont doit s'inspirer une politique économique globale, les représentants des Etats membres, parlant au nom de leur gouvernement non seulement au Conseil lui-même et dans ses organes subsidiaires, mais aussi à l'Assemblée générale et dans les organes directeurs des institutions spécialisées, pourraient se placer dans cette optique globale lorsqu'ils prendraient des décisions intéressant les divers domaines techniques.

52. La délégation danoise se réjouit que le Secrétaire général ait souligné, dans sa déclaration, l'interdépendance des travaux des organisations qui relèvent des Nations Unies. Elle envisage avec satisfaction la publication annuelle régulière d'un document unique et plus complet contenant des renseignements systématiques sur les dépenses totales consacrées par l'ONU et les institutions spécialisées aux programmes entrepris dans les domaines économique et social. Seul un document de cette nature permettra aux membres du Conseil d'être bien au courant des plans établis, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées par les différents organismes des Nations Unies.

53. Il faut se féliciter que le Secrétaire général se préoccupe sans cesse, comme il l'a dit, de maintenir le budget de l'ONU dans des limites aussi modestes que possible. Devant cette assurance, les gouvernements des Etats Membres ont le devoir, vis-à-vis du Secrétaire général, d'accueillir dans un esprit constructif sa demande d'augmentation des crédits destinés au financement des activités de l'ONU dans les domaines économique et social.

54. M. ABOU-GABAL (République arabe unie) dit que lorsque par sa résolution 1710 (XVI) l'Assemblée générale a fixé, comme objectif de la Décennie du développement, la réalisation, par les pays en voie de développement, d'un taux minimum de croissance annuelle du revenu national global de 5 % à la fin de la Décennie, on estimait que c'était là un objectif modeste, qui pouvait être atteint si tous les efforts étaient mobilisés à cet effet.

55. Or, il ressort des deux rapports du Secrétaire général sur la Décennie que les progrès sont encore insuffisants. Il est dit, notamment, dans l'introduction au rapport intérimaire qu'on est moins frappé des progrès accomplis jusqu'ici vers la réalisation des objectifs de la Décennie que du fait que ces objectifs, bien qu'ils ne soient pas très ambitieux, demeurent encore lointains.

56. Le Secrétaire général a eu raison de souligner que, dans une communauté internationale il n'y a pas, individuellement, de responsable des succès et que nul ne doit sous-estimer les difficultés de la tâche. L'ONU et les autres institutions internationales ont fait un gros effort pendant la première moitié de la Décennie. Les Nations Unies ont pris des mesures constructives : elles ont tenu des conférences très importantes et sont parvenues à créer un cadre institutionnel pour le développement, comme en témoignent la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et son établissement en tant qu'organe permanent de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a déclaré que cette conférence était l'événement le plus important qui se soit produit jusqu'ici pendant la Décennie du développement. On peut citer encore le nouveau programme de coopération en vue de l'application de la science et de la technique au développement et les efforts déployés au titre du PEAT, dont la contribution, pendant la première moitié de la Décennie, a été presque aussi forte que celle des dix années précédentes.

57. La délégation de la République arabe unie est frappée de l'ampleur de ce qui a été fait et des nombreux résultats acquis par les organisations internationales.

Toutefois, elle ne se bornera pas à louer ces efforts, elle voudrait aussi parler des déconvenues, objectivement et en toute franchise. Pour ne citer qu'un exemple, il est dit dans le rapport intérimaire que l'examen de la situation de la santé dans le monde montre qu'on n'a pas su comprendre la gravité de l'obstacle au progrès que constitue l'état de santé déficient des populations et que les investissements destinés à la lutte contre les maladies et à la promotion de la santé ont été dans bien des cas insuffisants. Le rythme de progrès des années cinquante n'a pas été maintenu, faute d'appuis financiers internationaux assez importants en faveur de l'action dans le domaine de la santé.

58. Il est affligeant de constater que les pays en voie de développement n'ont même pas pu maintenir les conditions existant pendant les années cinquante, conditions qui avaient pourtant suscité l'inquiétude de l'Assemblée générale et avaient rendu nécessaire l'adoption de la résolution sur la Décennie du développement. Le taux annuel de croissance des pays en voie de développement n'a été que de 4 % pendant les quatre premières années de la Décennie, ce qui veut dire que le produit national par habitant n'augmente que de 1,5 % depuis quelques années, compte tenu de l'accroissement annuel de la population. Les deux tiers de la population mondiale vivant dans les régions peu développées continuent à recevoir moins d'un sixième du revenu mondial. En revanche, le revenu par habitant des pays économiquement avancés d'Europe occidentale est de huit à dix fois plus élevé que celui des pays en voie de développement, et en Amérique du Nord il lui est d'environ vingt fois supérieur.

59. L'existence de disparités économiques de plus en plus marquées entre les nations ne compromet pas seulement la réalisation des objectifs de la Décennie, elle aggrave aussi les menaces qui pèsent sur la situation mondiale.

60. Indépendamment de l'accroissement rapide de leur population, l'insuffisance de leurs recettes d'exportation oppose un obstacle majeur aux efforts que font de nombreux pays en voie de développement pour réaliser des progrès sociaux et économiques satisfaisants, et restreint leurs possibilités d'importer les biens d'équipement et autres articles indispensables à l'exécution de leurs plans de développement. Le taux d'accroissement des exportations des pays en voie de développement vers les marchés des pays développés est tombé, en valeur, de 10 % en 1963 à 8 % en 1964, alors que le taux d'accroissement des exportations des pays développés vers les marchés des pays en voie de développement est passé de 5 % à 10 % pendant la même période. Les chiffres du premier trimestre de 1965, comparés à ceux de la période correspondante de 1964, montrent que la situation s'est encore aggravée à cet égard. Pour que les pays en voie de développement arrivent à un taux minimal de croissance annuelle du revenu national de 5 %, il faudrait que leurs importations augmentent à une cadence plus rapide, 6 % par exemple, en raison de la nécessité où ils se trouvent d'importer les biens d'équipement dont ils ont besoin pour de nouveaux investissements. Il faudrait, d'autre part, que leurs exportations

augmentent au moins au même taux pour qu'ils maintiennent l'équilibre de leur balance des paiements.

61. Dans sa résolution 1711 (XVI), l'Assemblée générale a exprimé l'espoir que le courant de l'assistance et des capitaux internationaux sera augmenté de façon appréciable, afin d'atteindre aussi tôt que possible 1 % environ du total des revenus nationaux des pays économiquement avancés. Cette recommandation prouve que la notion du partage des ressources commence à être admise dans la pensée politique des Etats, non seulement vis-à-vis de leurs ressortissants, mais aussi à l'égard des autres Etats. C'est là un modeste témoignage du désir des pays développés de venir en aide aux pays en voie de développement. Malheureusement, le Secrétaire général déclare, dans son évaluation, que le courant net de l'assistance et des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement a, en fait, cessé de s'accroître, et que, compte tenu de l'accroissement substantiel du revenu national des pays développés, le progrès vers l'objectif que représente le transfert de 1 % des ressources aux pays en voie de développement s'est arrêté. Le partage des ressources entre les Etats est une obligation morale des pays développés envers les pays en voie de développement. Si elle se traduisait par des actes, le succès de la Décennie du développement en serait beaucoup facilité.

62. Les difficultés qu'ils ont à écouler sur les marchés des pays développés certaines de leurs matières premières et certains de leurs produits plus diversifiés et transformés, l'instabilité des recettes d'exportation et la tendance structurelle de tous les marchés à favoriser les intérêts des riches, sont autant de sources de mécontentement pour les pays en voie de développement. S'ils prenaient des mesures pour remédier à cet état de choses, les pays développés apporteraient une contribution marquée au succès de la Décennie du développement et, ce faisant, mettraient en œuvre la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, qui invite les Etats Membres à appliquer des politiques visant à permettre aux pays peu développés de vendre leurs produits en plus grandes quantités, à des prix stables et rémunérateurs. La Conférence sur le commerce et le développement a reconnu le principe selon lequel, pour les pays en voie de développement, la réalisation d'objectifs de croissance adéquats est indissolublement liée à celle des objectifs correspondants en matière de commerce et d'assistance.

63. En tant que pays en voie de développement, la République arabe unie sait que ces pays doivent, eux aussi, prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer leur croissance économique. Elle souhaite vivement profiter de l'expérience des pays développés et elle a essayé de tirer parti des renseignements disponibles dans tous les domaines intéressant le développement pour s'acquitter du rôle qu'elle doit jouer en vue du succès de la Décennie du développement. Concurrément, elle n'hésite pas à aider et à conseiller d'autres pays en voie de développement, dans un esprit de coopération.

64. En 1960/61, soucieuse d'assurer une progression constante du niveau de vie de ses habitants, dont le nombre augmente de 2,5 % par an, la République arabe

unie a mis en route un plan de développement qui vise à doubler le revenu national en 10 ans. Son premier plan quinquennal s'est achevé avec succès en 1964/65, et la mise en œuvre du second vient de commencer. Le second plan a pour but de développer tous les secteurs et notamment l'industrie, l'agriculture, l'énergie, les transports et les services sociaux, éducatifs et sanitaires. Depuis la révolution de 1952, la République arabe unie applique une politique économique et sociale visant à établir un régime démocratique solide, à mettre fin aux monopoles et à la domination du capital sur le gouvernement, à faire disparaître le système féodal et à créer des conditions de justice sociale.

65. Le premier plan quinquennal visait à porter la valeur de la production, qui était de 2 548 millions de livres égyptiennes en 1959/60, à 3 601 millions de livres égyptiennes en 1964/65, soit une augmentation de 43 % ; et à porter le revenu national, qui était de 1 285 millions de livres égyptiennes en 1959/60, à 1 795 millions de livres égyptiennes à la fin de la période ; le nombre d'emplois devait passer de six millions en 1959/60 à sept millions en 1964/65 et la masse des salaires, d'environ 549 500 000 de livres égyptiennes en 1959/60 à 725 millions de livres égyptiennes en 1964/65. La première tranche de construction du haut barrage d'Assouan a été terminée en mai 1964, et la République arabe unie tire le parti maximum de ses ressources pour que la deuxième et dernière tranche soit achevée dans les délais prévus. Ce projet est considéré comme la pierre angulaire des plans économiques du pays. La production totale du secteur industriel a augmenté de plus de 200 % de 1952 à 1963.

66. Même si tous les efforts des organisations des Nations Unies, des pays développés et des pays en voie de développement sont couronnés de succès, les problèmes créés par l'expansion démographique risquent de compromettre le succès de l'idée même de la Décennie du développement. C'est pourquoi la délégation de la

République arabe unie a le vif espoir que le Congrès mondial de la population, qui doit se tenir à Belgrade en 1965, aura d'heureux résultats.

67. Soucieuse de contribuer à la recherche de solutions qui permettraient d'envisager avec plus d'optimisme le résultat de la Décennie du développement, la délégation de la République arabe unie croit utile de faire certaines suggestions. Il est d'abord absolument indispensable de mieux coordonner les diverses actions dont dépend le succès de la Décennie. L'ONU et ses institutions spécialisées pourraient y contribuer en aidant les gouvernements à coordonner leurs activités et leurs décisions. Il faudrait aussi appliquer plus vite et plus largement les progrès de la science et la technique au développement ; les secrets de la science ne doivent plus être le monopole d'un petit nombre. Il faut aussi que les prêts des institutions financières multilatérales ou des gouvernements soient consentis à des conditions plus favorables ; l'endettement des pays en voie de développement augmente, et le service de leur dette extérieure a absorbé plus de 13 % de leurs recettes d'exportation en 1963. D'autre part, les institutions internationales doivent avoir une plus large part dans l'œuvre du développement.

68. Enfin, il faut souligner combien la Décennie du développement aurait eu des résultats plus féconds si l'on avait mis en œuvre un programme de désarmement général et complet ; si l'on avait pu le faire, peut-être l'idée même qui est à la base de la Décennie du développement serait-elle dépassée aujourd'hui.

69. A la 1369^e séance, le Secrétaire général a présenté une suggestion utile en proposant de créer au Secrétariat un groupe consultatif d'experts qui aiderait à la planification du développement. Un tel groupe pourrait aider considérablement les pays en voie de développement à établir leurs plans ou à les mettre en œuvre.

La séance est levée à 12 h 50.